



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-HAM

16 AOÛT 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Notre-dame-de-Ham, tenue au 25, rue de l'Église à Notre-Dame-de-Ham, lundi le 16 août 2021 à 19h à laquelle sont présent s; Mme Lise Nolette, conseillère, Messieurs Jean-Marie Poulin et Jean-Luc Lavigne, conseillers. Formant quorum sous la présidence du maire, Mme Luce Périard.

Mme Louise Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Maintenant en zone verte, l'assemblée est ouverte au public en respectant les normes sanitaires ainsi que la distanciation.

Il est proposé par M Jean-Luc Lavigne et appuyé par M Jean-Marie Poulin d'adopter l'ordre du jour tel qu'amendé.

Les élus ayant tous reçu une copie du procès-verbal du 5 juillet 2021, et confirmant en avoir pris connaissance, on en dispense la lecture et on passe à son adoption. Proposé par M Jean-Luc Lavigne et appuyé par Mme Lise Nolette.

Il est proposé par M Jean-Luc Lavigne et appuyé par M Jean-Marie Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de factures à partir de la liste fournie par la secrétaire au montant de 71 928.40 \$ incluant les salaires des employés pour le mois d'août au montant de 8230.28 \$.

Questions du public :

- . M Guy Pelland a demandé une liste des résidents participant au déneigement des chemins privés ainsi que le coût pour chacun. La liste lui étant déjà fournie, nous serons en mesure de lui fournir le prix du contracteur lorsque le tout sera disponible.
- . Rénovation cadastrale pour le lot numéro 6 208 503 complété – droit de passage entre la rue Principale et le domaine des vacanciers appartenant à M Couture et M Toupin qui ont fait don du lot à la Municipalité de Notre-Dame-De-Ham.
- . L'heure de la séance du conseil a été dûment publié sur le site web de la municipalité.

RÉSOLUTION – 2021-08-001

Numéro de dossier 00031009-1 – 39015 (17) – 2021-04-22-50

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE VOLET- PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION

TRANSPORTS QUÉBEC

Sont présents : Mme Lise Nolette, M Jean-Marie Poulin, M Jean-Luc Lavigne; conseillers Formant quorum sous la présidence de Mme Luce Périard.

Sont également présent(s) : Mme Louise Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Ham a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV ;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV ;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Mme Lise Nolette

Appuyée par M Jean-Luc Lavigne

Il est unanimement résolu et adopté que le conseil de Notre-Dame-de-Ham approuve les dépenses d'un montant de 18 481.72 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec

RÉSOLUTION – 2021-08-002

Modification salaire directrice générale et secrétaire -trésorière

CONSIDÉRANT les qualifications de la gestionnaire à poursuivre seule toute responsabilité à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière à compter du 29 juillet 2021;

CONSIDÉRANT la comparaison des conditions salariales des postes similaires de la région présentés aux élus;

Il est proposé par M Jean-Luc Lavigne

Appuyée par M Jean-Marie Poulin

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Notre-Dame-de-Ham autorise le maire à signer un addenda au contrat de travail de Mme Louise Côté, selon les modalités convenues entre les parties et qui sera effectif à compter du 1^{er} septembre 2021.

QUE les fonds proviendront des crédits disponibles.

RÉSOLUTION – 2021-08-003 – Règlement G200 harmonisé sur le territoire de la MRC D’Arthabaska

Il est proposé par M Jean-Luc Lavigne

Secondé par M Jean-Marie Poulin

Et résolu à l’unanimité des conseillers présents;

QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Ham adopte le nouveau règlement G200 portant sur l’harmonisation sur le territoire de la MRC d’Arthabaska, afin de permettre à la Sûreté du Québec, la SPAA et la cour municipal, agissent uniformément dans chacune de nos municipalités et faciliter leur travail sur le terrain.

QUE la municipalité abroge le règlement G100

QUE copie de cette résolution soit envoyée la MRC D’Arthabaska

RÉSOLUTION – 2021-08-004 - Dates et Heures des prochaines séances du conseil - Septembre et Octobre 2021

Il est proposé par Mme Lise Nolette

Secondé par M Jean-Marie Poulin

Et résolu à l’unanimité des conseillers présents;

QUE la séance de SEPTEMBRE se tiendra le MARDI, 7 septembre 2021 à 19h (Caucus 18h)

QUE la séance d’OCTOBRE se tiendra le LUNDI, 4 octobre 2021 à 19h (Caucus à 18h)

AVIS de MOTION est donné par Mme Lise Nolette ainsi que le dépôt et la présentation, avec dispense de lecture, les conseillers ayant reçu une copie, du projet de règlement numéro 417 ayant pour objet le projet de règlement relatif à la **prévention des incendies, Edition 2021.**

Affichage : 17 août 2021

Varia

M B Paquette nous propose un élagueur pour couper les branches sur le terrain du centre communautaire au montant de \$1000. Une réponse lui sera rendu après une vérification du budget municipal par les élus.

Questions et rapports des élus : Remerciements à Mme Christiane Leblanc pour ses 40 années de service pour la municipalité.

Le maire, par la signature du présent document, est en accord avec les résolutions et ne pose pas son veto.

Mme Luce Périard, Maire _____

Par la présente, la secrétaire certifie qu'il y a des fonds budgétaires et des crédits disponibles pour payer les dépenses autorisées au présent procès-verbal.

Il est proposé par M Jean-Luc Lavigne et appuyé par Mme Lise Nolette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée (19h28)

En signant le procès-verbal, le président de l'assemblée est réputé avoir signé chacune des résolutions individuellement.

Mme Luce Périard
Maire

Mme Louise Côté
Directrice générale et secrétaire-trésorière